

-----  
MAIRIE DE  
**MATOUQUES**  
51 510 MATOUQUES  
-----

☎ : 03 26 70 99 26

mairie.matougues@wanadoo.fr

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt septembre à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GILLE Pierre-Marie, Maire.

**Étaient présents :** Mr ADNET Bruno, Mr APPERT Guy, Mr CAPT Bruno, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr LAUNOIS Lionel, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mme RAOBELINAHARIZOA Josiane, Mr ROBIN Eric, Mme ROUGEAUX-PERARDEL Ophélie, Mme SONGY Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absent :** Mr Jean-Paul LEPREVOST.

**Absents excusés :** Mr Benoît JACQUINET

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**Mr Guy APPERT est désigné pour remplir cette fonction.**

---

### **PARC D'ACTIVITE AGRO INDUSTRIEL :**

Monsieur le Maire rappelle que la création du parc agro-industriel de Matougues a été actée le 12 Novembre 2015 par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Châlons.

La commune s'était engagée à céder les parcelles (2ha 57 ca) dont elle est propriétaire à la valeur de 6000 euros l'hectare (valeur d'acquisition auprès de la Communauté de Communes de Jâlons en décembre 2013).

Compte-tenu des vestiges importants découverts lors des fouilles archéologiques, l'emprise de la zone économique a été réduite à 8ha 50 ca permettant toutefois l'installation du projet VIVESCIA.

L'aménagement foncier résultant de cette nouvelle emprise nécessite la création d'un chemin agricole pour desservir les parcelles restant à vocation agricole.

La commune de Matougues reprendra en propriété ce cheminement agricole, l'échange se fera donc dans les conditions suivantes :

1. La commune cède 1ha 27 ca pour une valeur de 7 674 euros (6000 €/ha),
2. La commune reçoit en échange :
  - 0ha 22ca 15a de terre pour la création du chemin d'exploitation,
  - Une soulte d'un montant de 3929 € environ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver cette proposition,
- De donner tous pouvoirs à Mr le Maire ou à son adjoint délégué pour signer l'acte notarié et les pièces comptables s'y rapportant.

### **ZONE ARTISANALE DES CHAMPS CHEVALIERS :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Matougues a signé 8 Février 2019 une convention temporaire de coopération et de gestion avec la Communauté d'Agglomération de Châlons pour la zone artisanale. Cette convention précise que la commune pourra poursuivre la finalisation des opérations immobilières.

Mr le Maire précise que les parcelles ZL 232 et 235 ont déjà été vendues à la Sté Da Cunha par acte notarié en date du 26 septembre 2019.

Une demande de Mr Alban Caranjeot concernant la parcelle ZL 231 d'une superficie de 3882 m<sup>2</sup> est à étudier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir débattu, décide :

- **D'accepter** de vendre la parcelle **ZL 231 d'une superficie de 3882 m<sup>2</sup> au prix de 12 € HT/m<sup>2</sup> soit 46 584 € HT, à la SCI ACBAT, représentée par Mr Alban Caranjeot,**
- **De donner** tous pouvoirs à Mr le Maire ou à son adjoint délégué pour signer le compromis de vente, l'acte notarié et les pièces comptables se rapportant à cette vente.

#### **MICRO CRECHE :**

Monsieur le Maire donne connaissance de l'avancement du dossier de la micro crèche :

- le permis de construire a été déposé le 06/08/2019 et est en instruction,
- la sous-commission Accessibilité s'est réunie le 26 septembre 2019 et a formulé une observation sur la bande podotactile,
- la sous-commission Sécurité s'est réunie le 10 octobre 2019 et n'a formulé aucune observation,
- les dossiers de demandes de subventions auprès de la Région, du Département et de la Caf de la Marne sont en cours, la commune pourrait recevoir 25 % par la Région, 15 % par le Département, pour la Caf il n'est pas certain d'obtenir une subvention le service n'étant pas géré par la commune,

Mr le Maire souhaite que le projet soit en partie financé par un emprunt dont les loyers (à hauteur d'environ 800 €) couvriraient les mensualités, le Crédit agricole contacté à cet effet a transmis une proposition. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser auprès du CRCA un emprunt de 96 000 € sur 10 ans avec des remboursements trimestriels de 2474 € (soit 825 €/mois)

Mr le Maire signale que sur le futur terrain de la micro crèche existait un puisard qui a dû être vidé par la Sté Gueneau et une fosse septique a dû être installée pour récupérer les eaux usées de la maison du 4 rue des Juifs qui ne peut être raccordée au réseau d'assainissement. Les travaux ont été réalisés par la Sté Dannequin pour un montant de 4332.00 euros TTC.

Concernant la micro crèche installée provisoirement au 34 Grande Rue l'ouverture a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2019 avec 4 enfants, les effectifs monteront à 11 enfants en février-mars.

#### **TRAVAUX GRANDE RUE 3<sup>ème</sup> PHASE :**

Mr Gilbert Pernet que les travaux sur le réseau d'eau potable sont terminés, sur le réseau assainissement sont en cours. il indique que les éclairages devaient être posés semaine 44, mais Orange doit intervenir pour les branchements téléphones seulement mi-novembre.

Les rabotages sont prévus mardi 22 octobre.

#### **CIMETIERE :**

Mme Marie-Pierre Raux présente les logiciels de gestion du cimetière.

Sté LOGICIM 3420 € TTC avec un forfait annuel de 360 € TTC

JVS 890 € TTC avec un forfait annuel de 440 € TTC

Le conseil municipal demande à ce que la Sté JVS soit recontactée pour renégocier le tarif du forfait annuel.

Ce dossier sera à nouveau débattu à une prochaine réunion.

#### **PASS SPORT :**

Mme Marie-Pierre Raux revient sur la maintenance des aires de jeux de la commune, deux sociétés ont été contactées et ont remis leur offre.

SAS IMAJ : 1800 € HT

EM JEUX : 1395 € HT

De plus, la société EM JEUX propose d'effectuer une reprise de la conformité suite au rapport annuel de la Sté Pass Sport.

Le devis s'établit à 895 € HT.

Le conseil municipal décide de retenir la société EM JEUX pour effectuer la maintenance des aires de jeux installées sur la commune et à effectuer les travaux de conformité.

#### **REMBOURSEMENT AU COMITE DES FETES :**

Le conseil municipal décide de rembourser la somme de 95.80 € au comité des fêtes pour l'avance des repas à KFC pour les enfants du centre de loisirs.

#### **DECISIONS MODIFICATIVES ET AMORTISSEMENT DE SUBVENTION :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de procéder au vote de virement de crédits sur le budget Principal de l'exercice 2019.
- Décide de procéder au vote de virement de crédits sur le budget Eau de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter la durée d'amortissement de la subvention perçue par l'Agence de l'Eau sur les travaux désignés dans le tableau ci-dessous :

TRAVAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION	DUREE	MONTANT DE L'AMORTISSEMENT
Réhabilitation du Château d'eau	23 745.00	10 ans	2 374.50 €

#### **BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne en qualité de membres du bureau de l'association foncière, les propriétaires suivant :

<b>Mme Noémie HOFFMANN</b>	<b>1 rue de Cherville à JALONS</b>
<b>Mr Pierre-Marie GILLE</b>	<b>6 Chemin de Champigneul à MATOUGUES</b>
<b>Mr Lionel LAUNOIS</b>	<b>14 Route Nationale à MATOUGUES</b>
<b>Mr Marc ROUGEAUX</b>	<b>31 Grande Rue à MATOUGUES</b>
<b>Mr Gilbert PERNET</b>	<b>2 bis Grande Rue à MATOUGUES</b>

#### **PRES COMMUNAUX, ETANG COMMUNAL ET DROIT DE CHASSE :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les baux de location consentis aux agriculteurs arrivent à expiration le 31 octobre 2019. Il convient de procéder au renouvellement.

Le Conseil Municipal décide de :

- Louer 2 ha 02a 52ca de la parcelle cadastrée ZN 16 lieudit « La Pâturage » à :

<b>EARL DES CHAMPS CHEVALIERS :</b>	<b>Conseillers Présents : 13 – Votants : 13 - Pour : 13</b>
<b>EARL GILLE :</b>	<b>Conseillers Présents : 12 – Votants : 12 – Pour : 12</b>
<b>ROBIN ERIC :</b>	<b>Conseillers Présents : 12 – Votants : 12 – Pour : 12</b>
<b>EARL PERNET ERIC:</b>	<b>Conseillers Présents : 13 – Votants : 13 - Pour : 13</b>
<b>EARL JACQUINET OLIVIER:</b>	<b>Conseillers Présents : 13 – Votants : 13 - Pour : 13</b>
<b>EARL DU MOULIN SONGY PASCAL :</b>	<b>Conseillers Présents : 12 – Votants : 12 – Pour : 12</b>
<b>SCEA CORUBLE:</b>	<b>Conseillers : Présents : 13 – Votants : 13 - Pour : 13</b>

- Louer 2ha 12a 15ca de la parcelle ZO 40 à :

<b>EARL JACQUINET ANDRE ET BENOIT:</b>	<b>Conseillers Présents : 13 – Votants : 13 - Pour : 13</b>
<b>EARL LAUNOIS CLAUDE :</b>	<b>Conseillers Présents : 12 – Votants : 12 – Pour : 12</b>
<b>EARL CARRE MICHEL:</b>	<b>Conseillers Présents : 13 – Votants : 13 - Pour : 13</b>
<b>CARRE JEAN-LOUIS:</b>	<b>Conseillers Présents : 13 – Votants : 13 - Pour : 13</b>

- Louer 2ha 52a 14ca de la parcelle ZO 40 à :

<b>EARL PERNET GILBERT :</b>	<b>Conseillers Présents : 12 – Votants : 12 – Pour : 12</b>
------------------------------	---

- Louer 1ha 94a 73ca des parcelles cadastrées ZO 44 et 47 à :

<b>EARL DES CHAUMES:</b>	<b>Conseillers Présents : 13 – Votants : 13 - Pour : 13</b>
<b>EARL DEZ FABIEN:</b>	<b>Conseillers Présents : 13 – Votants : 13 - Pour : 13</b>
<b>EARL DE LA VALLEE DE MARNE:</b>	<b>Conseillers Présents : 13 – Votants : 13 - Pour : 13</b>

- Louer 3ha 51a 71ca de la parcelle cadastrée YH 15 lieudit « La Nau des Malades » sise sur le territoire de Juvigny à :

<b>SARL ROUGEAUX-LAURENT :</b>	<b>Conseillers Présents : 12 – Votants : 12 – Pour : 12</b>
--------------------------------	---

- Fixer le loyer annuel à cinq quintaux quatre vingt l'hectare indexé sur le prix du blé fermage, payable à l'entrée en jouissance le premier novembre de chaque année.
- Donner tous pouvoirs à Mr le Maire ou à son Adjoint délégué pour signer les baux à intervenir.

#### **Etang Communal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de renouveler le bail de location à la « Frétilante » pour une période de neuf ans, du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2028,
- fixe le loyer à la valeur de quatre quintaux de blé fermage par hectare en eau,

#### **Droit de Chasse :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler le bail à la Société de Chasse de Matougues pour une période de neuf ans, du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2028.

La société de chasse aura droit de chasse :

- sur les grévières communales,
- sur les pâtures communales y compris celle située sur le territoire de Juvigny,
- de fixer le loyer à la valeur de cinq quintaux de blé fermage.

### **MARCHE DE DENEIGEMENT :**

Le Conseil Municipal décide de rester dans le groupement de commande de la Communauté d'Agglo pour le marché des produits de déneigement.

### **RAPPORT DE LA CLECT :**

**Le conseil municipal,**

Vu le rapport de la CLECT en date du 10 septembre 2019,

- **DECIDE** d'approuver le rapport de la CLECT 2019, joint en annexe, qui évalue le montant des charges transférées et arrête le montant définitif des attributions de compensation 2019 pour Matougues au montant de 1070 € d'AC négatives.
- **DIT** que cette décision sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération.

### **RAPPORT DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2018 :**

Mr Bruno Adnet présente le rapport du service assainissement pour l'année 2018.

Le nombre d'abonnés est de 273, le volume facturé est de 23 736 m3.

Le prix du mètre cube de la redevance assainissement facturé aux abonnés est de 1.18 € en 2018 et 1.27 € en 2019.

Les résultats d'analyses des boues répondent aux exigences pour une valorisation agricole.

En 2020, l'assainissement ne sera plus en régie pour Matougues c'est la Sté Véolia qui assurera la délégation de service, les agents communaux seront mis à disposition seulement pour l'entretien des espaces verts à la lagune.

### **SYNDICAT MIXTE SUR LA MARNE MOYENNE :**

Mr Gilbert Pernet indique que le SIAHM a été remplacé par le syndicat S3M qui regroupe plusieurs entités.

Il est nécessaire de désigner deux délégués sur Matougues.

Mr Pernet se porte volontaire, une autre personne doit être désignée. Ce sujet sera à nouveau évoqué à la prochaine réunion de conseil municipal.

### **LAVERIE UNITECH :**

Afin que chaque conseiller puisse réfléchir sur ce dossier, le sujet est reporté à la prochaine réunion d'octobre.

### **COLLECTE DES CONSOMMABLES :**

Mr le Maire donne lecture de la lettre de La Ligue contre le cancer de la Marne concernant la collecte des consommables informatiques. Le conseil municipal est d'accord sur le principe, des informations complémentaires seront demandées auprès de cette association afin de savoir comment mettre en place une boîte de collecte.

### **RELEVEMENT DU SEUIL POUR LES PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES :**

Mr le Maire informe le conseil municipal que le ministère des finances propose de relever à 40 000 € HT, contre 25 000 € HT actuellement, le seuil à partir duquel les collectivités territoriales devront recourir à la procédure d'appel d'offres pour un achat. Cette mesure de simplification est une bonne chose tant pour les collectivités que pour les entreprises.

### **ELECTIONS MUNICIPALES :**

Mr le Maire indique que les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **ZAC McCain :**

Le projet VIVESCIA est bien engagé, une réunion est prévue fin novembre avec la Communauté d'agglo, les agriculteurs et la société VIVESCIA pour présenter les plans.

#### **METHANISEUR :**

Mr le Maire indique que le projet de méthaniseur est en cours, l'emplacement de cette installation est prévu derrière l'usine McCain.

#### **Licence IV :**

Mr le Maire donne lecture de la lettre de Mr Benoît Jacquinet concernant la licence IV. Après réflexion Mr Jacquinet accepte la proposition du conseil municipal du 28 juin 2019 de louer cette licence pour un montant mensuel de 70 €.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23H30.**

**Le Maire,  
Pierre-Marie GILLE**

